



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE GOUSSAINVILLE
COMMUNE EPIAIS LES LOUVRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 14 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze septembre à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Isabelle RUSIN, Maire,

Etaient présents :

Isabelle RUSIN, Maire
Ingrid DE WAZIERES, 1^{er} adjoint au Maire
Sabrina MADI, 2^{ème} adjoint au Maire
Mouhammad ABDOUL, 3^{ème} adjoint au Maire
Fabienne COUPAYE, Conseillère municipale
Daniel DOUY, Conseiller municipal
Laëtitia EMERY, Conseillère municipale
Martial CLEMENT, Conseiller municipal

Absent non excusé :

Absents excusés :

Adélia GASPARD, Conseillère municipale donne pouvoir à RUSIN Isabelle
Kadiatou DIALLO, Conseillère municipale donne pouvoir à ABDOUL Mouhammad

Secrétaire de séance : Daniel DOUY, Conseiller municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Absents: 2

Votants : 10

Le quorum étant atteint, Madame Isabelle RUSIN, Maire, déclare la séance ouverte à 20h00.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 8 Juin 2021

1/ REMBOURSEMENT DES FRAIS SCOLAIRE 2021/2022 :

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il a été convenu les années précédentes, le remboursement des frais de scolarité ainsi que les frais de la halte-garderie pour les enfants de la commune et souhaite reconduire cette participation pour l'année scolaire 2021/2022 dans les mêmes conditions.

A savoir :

Le remboursement des factures d'accueil périscolaire matin et soir, d'études et de restaurant scolaire **sauf mercredi et vacances scolaires** pour l'année 2020/2021 pour les familles ayant des enfants scolarisés en primaires et maternelles.

Pour les parents qui ont des enfants en école privée, ils seront remboursés sur la base des tarifs des enfants de l'école de Louvres.

Pour les élèves des collèges, lycées et étudiants après BAC munis d'un titre de transport OPTILE ou IMAGIN'R, il est convenu que la commune rembourse, tous les frais supplémentaires non pris en charge ; dans la convention transport scolaire 2020/2021 par la CARPF et le Conseil Départemental du Val d'Oise.

Les parents auront 3 mois pour déposer la facture du mois en cours en mairie au-delà aucun remboursement ne pourra se faire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE, Madame le Maire à rembourser les frais scolaires des familles, comme indiqué dans la délibération

2/ BOURSES COMMUNALES RENTREE 2021:

- Madame Le Maire propose à l'assemblée, qu'une bourse communale soit distribuée pour l'aide à la rentrée scolaire 2021-2022 et qu'elle soit attribuée à chaque enfant de la commune, dès l'école primaire et ce jusqu'à la fin de leurs études.
- Madame Le Maire indique que chaque famille se verra dans l'obligation de fournir un certificat de scolarité ainsi qu'un RIB.
- Madame Le Maire indique que chaque famille se verra dans l'obligation de **fournir un justificatif de domicile prouvant 1 an de domiciliation sur la commune afin de pouvoir bénéficier de la bourse communale**
- Après avoir entendu l'exposé,
- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**
- **DECIDE** de répartir cette aide de la façon suivante :
 - 80.00 € pour les primaires
 - 100.00 € pour les collégiens
 - 120.00 € pour les lycéens, étudiants et apprentis inclus (jusqu'à 26 ans)

3/ BONS CHAUFFAGES 2021

- Madame Le Maire rappelle, qu'il est de tradition de donner chaque année des bons de chauffage aux personnes de la commune âgées de plus de 65 ans.

Ces bons de chauffage sont remplacés par virement bancaire sur le compte des personnes soit :

200 € par couple

150 € pour personne seule

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, d'attribuer les bons chauffages aux personnes désignées ci-dessus

DIT que ces dépenses seront imputées à l'article 6713.

4/ ATTRIBUTION MARCHÉ

Madame le Maire rappelle qu'un marché pour la création d'un nouvel accès au Parc municipal a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 23/05/2021 pour une remise des offres fixée au 21/06/2021 à 12H00.

La consultation comprenait 3 lots :

LOT 1 : Démolition - Gros œuvre – Ravalement – Terrassement -Fondations

LOT 2 : Charpente Bois – Etanchéité/Couverture – Menuiseries extérieures

LOT 3 : Doublages – plafonnages- peinture – électricité

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 07 Septembre 2021 à 19H00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Madame le Maire, la Présidente de la commission propose de retenir les prestataires suivants :

INTITULE DU LOT	PRESTATAIRE RETENU	MONTANT TTC
Lot 1 : Démolition - Gros oeuvre – Ravalement – Terrassement - Fondations	MS BAT	67 300.00 €
Lot 2 : Charpente Bois – Entanchéité/Couverture – Menuiseries extérieures	AUCUNE OFFRE	AUCUNE OFFRE
Lot 3 : Doublages – plafonnages- peinture – électricité	AUCUNE OFFRE	AUCUNE OFFRE

Les montants des marchés sont conformes aux annexes financières (BPU).

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition de Madame le Maire et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres

APPROUVE les clauses des marchés définies ci-dessus, à passer avec les prestataires cités.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations

DIT QUE les crédits sont et seront inscrit au budget.

5/ FIXATION DES TARIFS DES PARTICIPANTS DE LA SORTIE WEEK-END

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les prix pour la sortie week-end organisé par la commune le week-end en avril 2022

HABITANTS :

Adultes et enfants de plus de 10 ans : 100.00 €

Enfants de moins de 10 ans : 50.00 €

Un chèque de caution de 300 € est demandé à chaque participant et sera encaissé en cas d'annulation de son voyage.

- Il sera demandé 25 € supplémentaire pour les participants souhaitant une chambre seule.
- Seuls les habitants d'Epiais Les Louvres pouvant justifier d'une adresse sur la commune (Avis d'imposition 2018) peuvent bénéficier de ce tarif.

PERSONNES EXTERIEURS :

Les personnes extérieures paieront la totalité de la sortie week-end

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE, de fixer les tarifs proposés par Madame Le Maire

6/ QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire annonce à l'assemblée que nous recherchons un jeune pour faire le recensement de la population qui aura lieu en début d'année 2022.
- Il a été rapporté une gêne à l'accès du Chemin du Martinet occasionnée par les travaux de la construction de Mr et Me Genot : **Contact pris avec la P.M qui sont déjà**

intervenues et prendront à nouveau contact avec le responsable des travaux afin de remédier à cette gêne. Afin de permettre le bon vivre ensemble Madame le Maire précise qu'il lui semble important que chacun fasse preuve de bienveillance et tolérance.

- Mme Gamboa ayant informé Madame le Maire que les ballons au multisport atterrirent régulièrement chez elle et interroge sur ce qu'il pourrait être fait ?
Des travaux étant prévus au multisport dans le cadre du contrat rural, il sera demandé à l'entreprise qu'elle solution serait-il possible de nous être proposée ?
Dans l'attente : une affiche sera apposée au multisport : demandant aux sportifs d'être vigilants et maîtriser leur force afin de veiller à ne pas occasionner de gêne aux riverains.

Il semblerait qu'il y ait un nombre plus important de véhicules qui utiliseraient le parking de la mare. Madame le Maire précise que ce parking est public et que de ce fait la municipalité ne peut pas en réguler les accès.

La séance est levée à 20h30